

Observation n°339 du 16/04/2023

Monsieur,

Je suis contre le projet de Doussay de 6 éoliennes. L'impact de 6 éoliennes géantes de 130m de H sur une campagne plate alors que des MH comme celui de Purnon, de Monts sur Guesnes, de la Roche du Maine sans parler du fameux donjon de Loudun est sans mesure.

Alors évidemment, certains CE estiment que les éoliennes, si on leur tourne le dos, on ne le voit pas comme le pense ce dernier que je copie pour l'EP du parc éolien de Porspoder...

Oui la nuit, les yeux fermés, en tournant le dos, en se mettant les mains sur les oreilles, on ne voit ni n'entend rien.

Ms ce que cela veut dire est que ce parc de Doussay est une nuisance et aura un impact tel qu'il va ruiner la vie quotidienne des habitants de Doussay, de Verrue etc... ds un rayon bien plus grand que 6 000m...

Je vous rappelle qu'une éolienne de 130m de hauteur sans obstacles à 44.2km de distance !

Alors imaginez l'impact ici à Doussay, si plat.

Quand on écrit ça, c'est que vraiment il n'y a aucun argument pour ce parc éolien.

Et dites-moi en quoi Doussay est différent ?

Ce parc va écraser la campagne environnante.

Sans parler qu'ériger un parc en plein milieu d'une ZNIEFF de type 1 et contribuer à rayer de la surface de la terre une espèce en voie d'extinction comme l'outarde, il faut vraiment oser omettre cela ds cette études complémentaire...

Non a ce parc!

Merci

Cdlt

Sam Joab

Princay 86420

Observations du public sur le calcul présenté concernant les zones d'incidences :

Le calcul présenté pour mesurer les zones d'incidence sur la route de Landunvez est ainsi rappelé par un déposant (L 3) : « calcul de l'impact sur l'incidence globale sur la route de Landunvez » est présentée de façon mensongère en effet sur un tronçon de 4,5 kms... « L'incidence est forte sur 1,1 km équivalent à 1,1 km/9 kms soit 12,2% ... » Ce qui lui paraît faux car l'incidence réelle doit être calculée sur la longueur de la route et non sur l'A/R. Pour ce déposant, avis largement partagé, l'incidence réelle est de 1,1 km/4,5 kms soit 24,4 %, incidence visuelle très significative.

On parle d'utilisation de subterfuges visant à minimiser l'impact sur le paysage.

Réponse du maître d'ouvrage ERG

Dans un sens, le parc éolien est de face et visible mais dans l'autre, celui-ci retrouve dans le dos. La perception du parc est donc différente dans un sens et dans l'autre. Aucun subterfuge n'a été utilisé par les experts paysagistes qui sont intervenus dans ce dossier. Toute la méthodologie et l'ensemble des calculs sont décrits clairement dans le dossier d'étude d'impact.

Appréciation du commissaire-enquêteur

Je comprends les réactions vives du public.

Comme le public, je juge regrettable ces vues qui ne rendent absolument pas le temps changeant de la pointe du Finistère. Au minimum, les vues auraient dû être prises par différents temps, mais pas uniquement par temps très couvert.

Les photomontages doivent être lisibles Les zones d'ombre sont trop importantes pour étudier l'impact visuel des éoliennes sur ce paysage. Quand le temps ne permet pas de faire de bonnes photos, on les refait.

La polémique sur le pourcentage d'incidence de la vision des éoliennes sur la route, divisé par deux car sur une route, on peut avoir les éoliennes « dans le dos » est tout à fait justifiée.

Le maître d'ouvrage persiste. J'estime qu'il se trompe.

La faible de distance (3 km env.) entre le site en projet et la route touristique, rendra les éoliennes bien visibles de ce site emblématique, comme l'indique les photomontages complémentaires et le bilan des incidences figurant page 350 du volet paysager de l'étude d'impact reproduit ci-dessous.